



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Biocarburants

Question écrite n° 2984

Texte de la question

M. Andre Berthol demande a M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur si des projets d'unites industrielles et de recherche dans la branche des biocarburants, en particulier sur la production d'oliester, ont ete elabores. En effet, la promotion et l'utilisation des produits agricoles a des fins energetiques sont toujours envisagees. La production d'oliester a partir du colza, accueillie favorablement par les raffineurs de petrole et les utilisateurs, dispose de plusieurs atouts.

Texte de la réponse

La France a engage une action determinee en faveur des biocarburants. Au plan technique et reglementaire, l'ester methylique d'huile de colza peut etre incorpore jusqu'a 5 p. 100 dans le gazole et etre distribue en stations-service avec, de facon transitoire, une information du consommateur. Un nouveau texte permettant une distribution banalisee est en preparation. Il devrait intervenir d'ici la fin de l'annee, au vu des conclusions du programme d'essai etabli en collaboration avec les constructeurs d'automobiles et de poids lourds, des petroliers, des promoteurs de ce carburant, des utilisateurs et les organismes competents sous l'autorite technique de l'Institut francais du petrole. Des dispositions derogatoires permettent de conduire des experimentations sur flottes captives des collectivites locales par exemple, avec de l'ester a des taux d'incorporation dans le gazole superieurs a 5 p. 100. Au plan fiscal les biocarburants usuels, notamment les esters d'huiles de colza et de tournesol, sont exoneres totalement de la taxe interieure sur les produits petroliers, dans le cadre d'unites pilotes de production et de projets experimentaux. Cette mesure donne a l'ester un avantage hors TVA de 1,74 francs par litre (2,02 francs par litre 21 aout) lorsqu'il est incorpore au gazole. Dans ce contexte, les acteurs economiques sont en mesure de developper la production de biocarburants et il est de leurs responsabilites de definir en fonction des regles de marche, les projets qu'ils entendent developper. Trois unites de production d'ester d'huile de colza sont actuellement agreees sur les sites de Compiegne, Boussens et Perouse. Des projets d'augmentation de capacite de production de ces trois sites sont a l'etude ainsi que des projets de nouvelles unites a Verdun, Metz, Nogent-sur-Seine et Rouen, cette liste n'etant pas limitative. L'effort fiscal s'accompagne d'un effort de recherche. Un groupement d'interet public est en cours de constitution sous le nom d'Agence nationale pour la valorisation des cultures energetiques ; il a pour vocation de structurer la recherche dans ce domaine. Il regroupera l'Institut national de la recherche agronomique, l'Institut francais du petrole, l'Agence de l'environnement et de la maitrise de l'energie, ainsi que les professions agricoles et les petroliers.

Données clés

Auteur : [M. Berthol André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2984

Rubrique : Energie

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1790

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2955